



PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC / P161368

Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) Services Centraux de la BEAC

Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 1917 - Yaoundé République du Cameroun
Tél. (237) 222 23 40 30/60 Fax: (237) 222 23 33 29

Commission de Passation des Marchés - Composante BEAC du Projet

Institution : Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun
Nom du projet : Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC- P161368
Don IDA n° : 62290
Titre de services : Services de deux experts, en supervision du secteur bancaire et en supervision du secteur de la microfinance pour la mise en place de deux systèmes distincts de détection précoce des défaillances financières et managériales des établissements de crédit et de microfinance.
Bénéficiaire : COBAC

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° 021/BEAC-COBAC/PRCIFRC/UGRIF/2019-MI

1. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a sollicité un crédit et un don de l'Association de Développement International (IDA) pour financer le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC, et a l'intention d'utiliser une partie du don pour effectuer des paiements au titre du contrat de Services de deux (2) experts dont (1) en supervision du secteur bancaire et en (2) supervision du secteur de la microfinance pour la mise en place de deux systèmes distincts de détection précoce des défaillances financières et managériales des établissements de crédit et de microfinance.

2. Mission de consultants :

Dans le cadre de la supervision basée sur les risques, le Secrétariat Général de la COBAC envisage de mettre en place deux systèmes distincts de détection précoce des défaillances financières et managériales des établissements de crédit et de microfinance dans la zone CEMAC. L'objectif de la consultation est de mettre à la disposition du Secrétariat Général de la COBAC deux outils de suivi permanent de la santé financière des établissements assujettis et d'anticiper les défaillances du système bancaire au travers de la prédiction des cotes attribuées à ces derniers.

- L'expert en supervision du secteur bancaire sera chargé de faire évoluer : i) le système actuel d'indicateurs de surveillance et d'alerte, construits à partir des états déclaratifs (états financiers et états prudentiels) ; ii) l'outil de notation des établissements de crédit, selon l'approche de la supervision basée sur les risques.
- L'expert en supervision du secteur de la microfinance sera chargé de développer : i) un système d'indicateurs de surveillance et d'indicateurs d'alerte, construits à partir des états déclaratifs (états financiers et états prudentiels) ; ii) un outil de notation selon l'approche de la supervision basée sur les risques.

Ces experts travailleront en étroite collaboration en vue de l'élaboration de deux (2) cahiers de charges distincts des systèmes d'alerte précoce SYSCO-EC et SYSCO-EMF pour le développement du futur outil automatisé de critères de notation et des indicateurs de surveillance.

La durée de la mission est estimée à trois (3) mois et la date prévue pour le démarrage est pour décembre 2019.

Les termes de référence (TDR) et leurs annexes qui donnent les détails de la mission du consultant peuvent être consultés sur le site web de la BEAC et de la COBAC aux adresses www.beac.int et www.cobac.int.

3. L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) représentant le Secrétariat Général de la COBAC, invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (CV retraçant les références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.).

Chacun des consultants doit faire preuve d'une bonne connaissance dans son domaine notamment, pour le 1^{er}, en supervision des établissements de crédit et pour le 2nd, en microfinance. Ils doivent être des experts de haut niveau du secteur des finances ayant un diplôme minimum de niveau équivalent à bac + 5 ou Master 2 en banque, audit, finance, comptabilité/gestion orientée sur les métiers du contrôle avec une spécialisation en banque pour le 1^{er} et dans le domaine de la microfinance pour le 2nd. Ils doivent avoir de bonne connaissance des problématiques relatives, respectivement, à la supervision bancaire et la supervision de la microfinance de la CEMAC et possédant au moins dix (10) années d'expérience avérée au niveau national et/ou international dans le domaine visé par la mission. Ils doivent en outre disposer d'une expérience avérée en matière de mise en place de système d'alerte précoce dans les banques et les établissements de microfinance.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement, (le Règlement) » de juillet 2016 révisé en novembre 2017, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de **conflit d'intérêts** sont applicables.

5. Un Consultant individuel sera sélectionné pour chaque domaine suivant la méthode de sélection pour les **Consultants individuels** telle que décrite dans le « Règlement ».

De plus amples informations peuvent être obtenues tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 09 heures à 14 heures (heures locales). Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualification de Consultant** telle que décrite dans le « Règlement ».

6. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées par courrier électronique au plus tard le **20 novembre 2019**.

Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)
Immeuble BEAC sis à l'avenue Jean Paul II, BP 2180 Libreville, République Gabonaise
Tél : (+241) 01 74 45 47

A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général de la COBAC, Représenté par la Direction de la Réglementation, des Etudes Générales et des Relations Internationales (DREGRI)

beninga@beac.int et bem@beac.int avec copie à adoum@beac.int

Yaoundé, le 29 octobre 2019

Le Coordonnateur du Projet